

## Plan "nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs"

### ■ Session du 15/03/2017

### ■ Avis présenté par Mme Dominique RIOU au nom de la Commission "Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain"

*Entendues les interventions de Mmes Florence LACAZE (CRAJEP), Caroline SALIOU (APEL), MM. Yvic KERGROACH (CGT), Jacques CHAILLOT (URADEL), Gérard BARRIER (personnalité qualifiée), Mme Elisabeth COSTAGLIOLA (PEEP), MM. Jacques BORDRON (CFDT), Jean-Michel MOUSSET (MEDEF),*

**86 Votants. Adopté par 80 voix pour et 6 abstentions.**

Le CESER se félicite que la Région ait pris appui sur son rapport et en ait retenu de nombreuses préconisations. L'architecture générale avec ses 5 axes et 12 mesures est bien en phase avec les processus du raccrochage. La reprise des dispositifs existants est pertinente.

Le CESER salue également l'investissement des élus et des services concernés pour rejoindre les différents acteurs et situations, même s'il regrette que le Conseil Régional n'ait pas suffisamment pris en compte les éléments des études PISA.

Le CESER rappelle que le phénomène de décrochage peut prendre racine dès le début de la scolarité. C'est d'abord au sein de la formation initiale qu'il convient de le résoudre.

La lutte contre le décrochage est bien présentée comme une politique publique transversale qui fait appel à de nombreux acteurs et en particulier aux autorités académiques. Elle renvoie aussi à d'autres programmes de la Région que nous avons étudiés par ailleurs.

- Le plan apprentissage comporte des mesures importantes pour lutter contre les ruptures de contrat et permettre aussi aux jeunes scolaires de découvrir la réalité de cette offre souvent méconnue.
- L'offre de formation régionale ouvre aussi des possibilités dans ses axes "Prépa Clés", "Prépa Avenir" et secondairement "Visa Métier".
- Enfin le Projet Educatif Régional fait une large place à la lutte contre le décrochage au travers de ses appels à projet et dans le cahier des charges des "établissements tricolores".

## **Axe 1 Repérer et mieux connaître les jeunes sortant sans qualification**

Le rôle essentiel des PSAD (Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) est souligné et fait l'objet de plusieurs préconisations qui rejoignent les préoccupations du CESER. Le fonctionnement des PSAD est très hétérogène et peut être amélioré.

La participation de la PJJ, des CFA, des MFR qui était parfois déficiente, sera renforcée, chaque CFA nommera un référent PSAD. L'ouverture de 20 % de places dans les dispositifs PJJ correspond à un vrai besoin, en particulier pour les 16-18 ans.

Il est clairement affirmé que le Rectorat reste le responsable majeur dans la nomination, la prise en charge et la formation des assistants. Il n'en reste pas moins que la Région, qui en a, de par la loi, le pilotage, garde la possibilité d'abonder par des moyens spécifiques les PSAD. L'expérimentation, sur des PSAD volontaires, de binômes CIO - Missions Locales en coanimation, préfigure-t-elle une évolution du pilotage ?

Enfin le rapport évoque un cadre régional d'intervention pour harmoniser les pratiques. Le CESER s'interroge sur son contenu peu explicite dans cette première évocation.

Le nouvel appel à projets pour les jeunes en rupture, qui vise à mettre en œuvre des stratégies de repérage et de prise de contact pour les jeunes "désaffiliés" aurait intérêt à équilibrer les zones rurales et les quartiers faisant déjà l'objet de financements et d'actions spécifiques au titre de la politique de la ville.

Sur la création d'un outil de mesure fiable pour connaître les jeunes décrocheurs, le CESER approuve toute démarche d'évaluation visant à améliorer le dispositif (tableau de bord de suivi d'indicateurs, étude de cohorte, bilan annuel de la situation des jeunes suivis).

## **Axe 2 : Aider les jeunes sans qualification à choisir l'avenir qui leur convient**

Le CESER partage le souci de la Région de permettre aux jeunes d'avoir une idée concrète des métiers par l'expérimentation "in situ" et toute action en ce sens est positive.

La visibilité des structures compétentes et des dispositifs n'est pas partout assurée.

La carte locale des solutions (offre globale de formation et d'insertion sur un territoire) est une excellente initiative, qui ne devrait pas être réservée au seul usage des responsables de PSAD.

Le CESER réitère son appréciation du développement des dispositifs DIMA et scolaires alternants ainsi que la Prépa Apprentissage.

"La Prépa Avenir" semble vouloir répondre aux mêmes objectifs, avec plus d'efficacité. Les effectifs et montants envisagés sont-ils à la hauteur des ambitions annoncées ?

## **Axe 3 : Aider les jeunes à persévérer en formation initiale scolaire ou par apprentissage tant que c'est possible**

Le CESER constate la prise en compte de sa demande d'une aide de la Région en moyens financiers et équipement pour les pôles d'insertion de l'ex MLDS, de la MIJEC, ainsi que des lycées Nouvelle Chance.

Le CESER a noté dans son rapport l'intérêt du dispositif "Service civique alterné" qui constitue également une alternative intéressante pour la mobilisation et l'intégration des jeunes. Le CESER trouverait pertinent le maintien et le développement de ce dispositif.

Le nouvel appel à projets "Actions innovantes pour les jeunes en difficultés dans leur établissement" remplace l'ancien appel à projets décrochage. Il faudra voir l'impact du non renouvellement pour les lycées non éligibles, car c'est une des manières qu'avait la Région d'appuyer des initiatives pédagogiques.

La recherche de stages est toujours un challenge pour les jeunes, a fortiori pour les décrocheurs et l'accompagnement par un tuteur de la société civile est un dispositif expérimenté dans plusieurs territoires. Il est important de favoriser ces initiatives, en passant des conventions avec d'autres associations comme FACE, EDC, Escalade Entreprises et d'autres réseaux du territoire qui ont une expérience avérée sur la découverte des métiers ou l'insertion des jeunes.

Le CESER souhaite vivement que l'articulation orientation scolaire-orientation tout au long de la vie soit une priorité conjointe de l'Éducation Nationale et de la Région.

## **Axe 4 : Offrir aux jeunes des alternatives hors formation initiale classique**

Cet axe est particulièrement important car de nombreux jeunes ont besoin d'un détour avant de repartir en formation ou en emploi direct.

La "Prépa Rebond" dans l'offre de formation régionale renvoie aux Nouveaux Parcours de Réussite qui avaient fait l'objet d'une étude attentive du CESER. Celui-ci sera particulièrement attentif au déploiement de ce volet régional et des actions qui y seront financées. C'est un

des outils qui peuvent réellement prendre en charge les difficultés d'ordre socio-éducatif, souvent prégnantes chez les décrocheurs.

Dans ce cadre, tous les moyens de financement doivent être déployés : subvention, conventionnement, sans omettre le contrat de mandatement SIEG (Service Economique d'Intérêt Général) recommandé dans le rapport du CESER.

L'appel à projets "Actions innovantes : reprends en main ta vie pour préparer ton avenir" correspond à une demande forte du CESER : associer des acteurs ayant une longue expérience en matière d'inclusion sociale et professionnelle et en particulier le secteur associatif et l'éducation populaire. La pluri annualité est un élément essentiel, et pas seulement dans cet appel à projets.

Le rapport pointe le défaut de solution pour les jeunes encore mineurs, ce qui est un problème réel pour les PSAD. Les Ecoles de production constituent certes une réponse très pertinente, mais évidemment insuffisante au regard de l'échelle du problème. Le CESER rappelle que les lycées professionnels publics (réseau FOQUALE) et privés font depuis longtemps un réel travail d'accueil et de retour en formation qu'il convient de prendre en compte.

Le CESER demandait une mobilisation pour construire des partenariats territoriaux. Les trois appels à projet, à des titres divers, peuvent apporter des solutions éparses, mais une action globale répondrait mieux à la construction de parcours préconisée par le CESER dans son rapport.

Il faut imaginer, pour ne pas sur solliciter les acteurs, sans doute à une échelle géographique réduite (intercommunalité ?), un lieu de convergence des initiatives, et d'animation, pour qu'une palette diversifiée de solutions puisse être offerte sur un territoire à partir des ressources locales.

Les futures instances territoriales, à l'échelle départementale, évoquées dans l'offre de formation régionale, ne sont peut-être pas les plus pertinentes sur le plan opérationnel.

## **Axe 5 : Avoir une exigence réaliste de résultats et valoriser les réussites**

S'il perçoit bien l'importance de la valorisation des réussites, le CESER encourage la Région à organiser des journées d'échanges de pratiques pour les intervenants de tous horizons engagés dans la lutte contre le décrochage.

En conclusion, le CESER souhaite rappeler que la lutte contre le décrochage nécessite de l'imagination, de la souplesse, en particulier pour construire des solutions multipliant les passerelles entre les dispositifs. Une réelle volonté de collaboration entre tous les acteurs est rendue nécessaire du fait de l'enchevêtrement des compétences.

Enfin, au-delà du décrochage des jeunes sortis des établissements scolaires du secondaire et des CFA, la question des post bac, mais aussi des personnes en situation de handicap, des migrants et des allophones reste réelle et mériterait d'être abordée sans tarder.